



Évreux, le 13 septembre 2017

Evolution de l'intercommunalité dans l'Eure Réaction de M. le Préfet aux déclarations du Président de la CASE

Dans un communiqué de presse du mardi 12 septembre, M. Bernard Leroy, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) considère que les arrêtés pris par le Préfet de l'Eure le 8 septembre dernier permettant à la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de changer d'EPCI constituent une décision « incompréhensible et injustifiée ».

Le Préfet de l'Eure rappelle que ces arrêtés se fondent d'abord sur la décision du Conseil municipal de Saint-Aubin-sur-Gaillon, prise le 19 juin dernier, de se retirer de la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS) pour intégrer Seine-Normandie Agglomération (SNA). Cette demande est antérieure au projet de fusion de la CCEMS et de la CASE, exprimé respectivement par les délibérations du 4 juillet et du 31 août.

La demande de Saint-Aubin-sur-Gaillon a en outre été acceptée par SNA le 29 juin, et les conditions de majorité qualifiée (plus de la moitié des communes de SNA représentant plus des deux tiers de la population de SNA et avec l'avis favorable de la commune représentant plus du quart de la population de SNA) ont été réunies le 8 septembre.

Le respect de la démocratie locale appelé de ses vœux par M. Leroy commande de suivre le choix effectué par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon elle-même.

Par ailleurs, la fusion envisagée entre la CASE et la CCEMS n'est en rien empêchée par le retrait de Saint-Aubin-sur-Gaillon, qui compte 1800 habitants environ, tandis que l'ensemble des deux EPCI représente près de 100 000 habitants.

Dans cette perspective, le Préfet de l'Eure se tient prêt à prendre un arrêté portant projet de périmètre pour permettre cette fusion, dès lors que les deux collectivités locales auront confirmé leur souhait de fusionner (bien entendu sans Saint-Aubin-sur-Gaillon) et que les conditions juridiques seront réunies. C'est d'ailleurs ce que le Préfet de l'Eure avait indiqué dès le 5 juillet dernier à M. Leroy et à Mme Meulien, Présidente de la CCEMS, lorsqu'il les avait reçus à ce sujet.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr